AMÉNAGEMENT DU
PONT DE NOGENT

DOSSIER DE PRESSE

28 avril 2018

Un nouveau pont sur l'autoroute A4

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT ÎLE-DE-FRANCE
DiRIF

Contacts presse :
- Robin LEROY - 01 46 76 87 80
- Sophie MOZER - 01 46 76 88 08
- contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

îledeFrance

VAL de MARNE Département utile

AMÉNAGEMENT DU PONT DE NOGENT-SUR-MARNE : POINT D'ETAPE EN AVRIL 2018

Engagé depuis le printemps 2017, l'aménagement du pont de Nogent a pour objectifs la fluidification des conditions de circulation et l'amélioration de la sécurité des usagers.

Le pont de Nogent constitue **un point d'échanges** entre l'A4 et l'A86, fréquenté en moyenne par **80 000 véhicules par jour.** Reliant les communes de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne, il est l'un des points de congestion les plus importants du réseau routier dans l'Est parisien, notamment en raison de la circulation à l'indonésienne (à gauche).

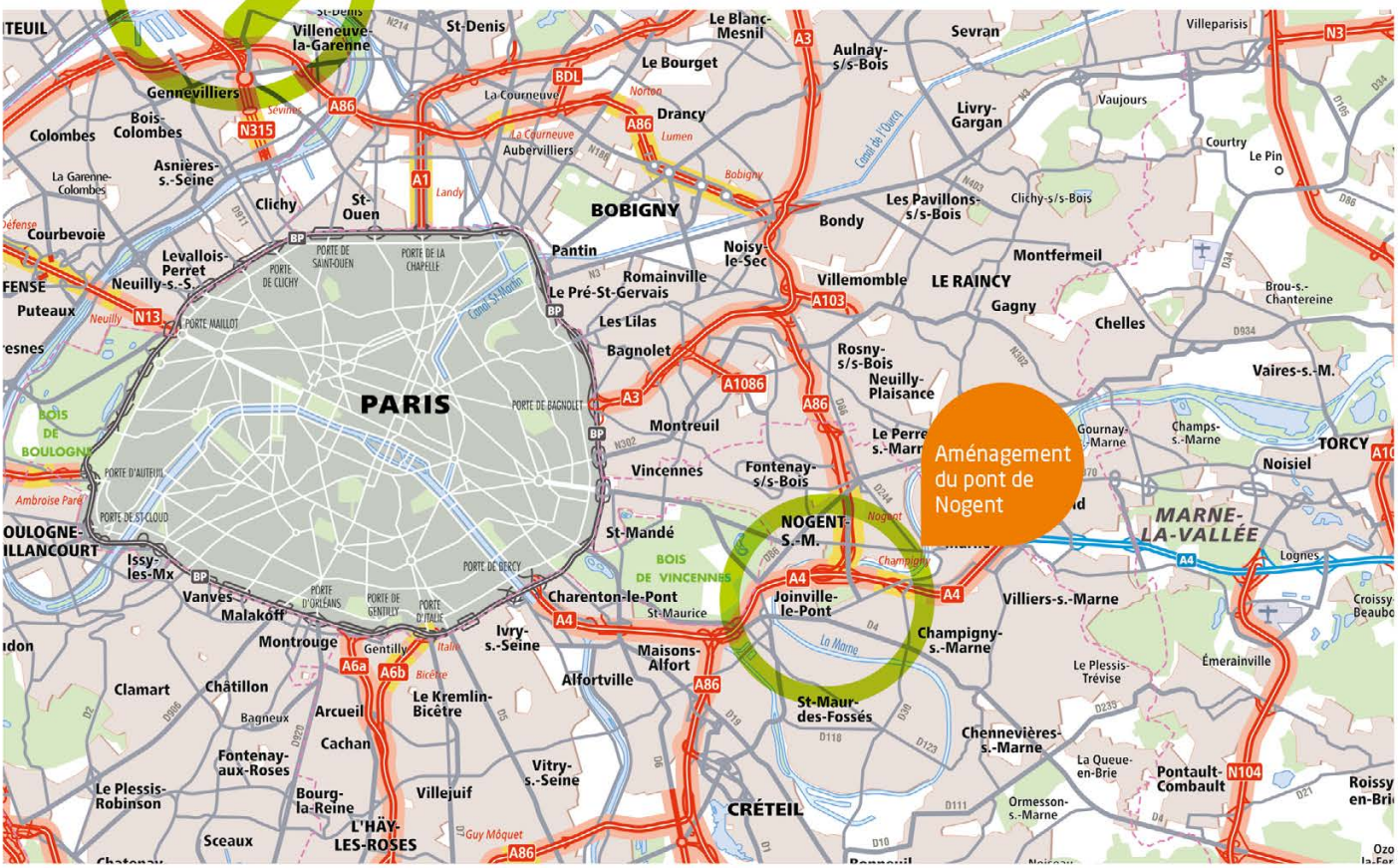

Contacts presse :
- Robin LEROY - 01 46 76 87 80
- Sophie MOZER - 01 46 76 88 08
- contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr

1/ DIAGNOSTIC INITIAL

1.1 Le carrefour actuel

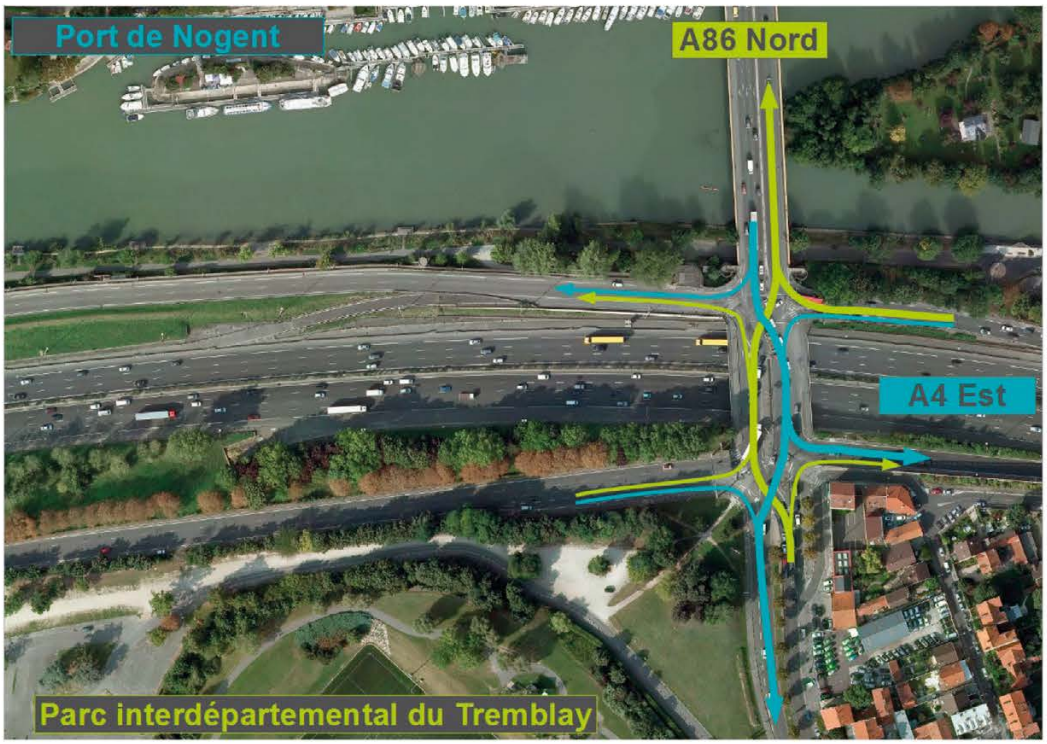

1.2 Problématique de circulation

Aménagé avec un carrefour à l'indonésienne (circulation à gauche) complexe et de nombreux feux tricolores (19), le pont de Nogent est un point noir de la circulation est parisienne.

Cette situation a de multiples conséquences : elle impacte de manière importante le cadre de vie des riverains (pollution de l'air et nuisances sonores) ; l'absence de cheminement piéton sécurisé, continu et agréable, est un frein au développement des circulations douces dans le cadre pourtant favorable des berges de la Marne; enfin, cette paralysie entrave les échanges, locaux, régionaux et de transit de plus grande ampleur et pénalise les transports en commun (manque de fiabilité des horaires des lignes de bus qui empruntent le pont, de ce fait sous-fréquentées).

2/ DESCRIPTIF DU PROJET

Le réaménagement, piloté par la Direction des routes Île-de-France (DiRIF), a pour objectifs de **fluidifier la circulation** en mettant fin à la saturation chronique du pont de Nogent, tout en renforçant la sécurité des usagers et en améliorant le **cadre de vie des riverains**. Il conserve l'ensemble des accès vers l'A4 Paris et l'A4 Province et permet de supprimer le carrefour à l'indonésienne et 8 feux tricolores (11 dans le projet contre 19 aujourd'hui).

La fluidification des accès entre l'A86 Nord et l'autoroute A4, première cause de congestion du pont de Nogent, profitera à l'ensemble des circulations, en particulier locales, et améliorera la régularité des transports en commun.

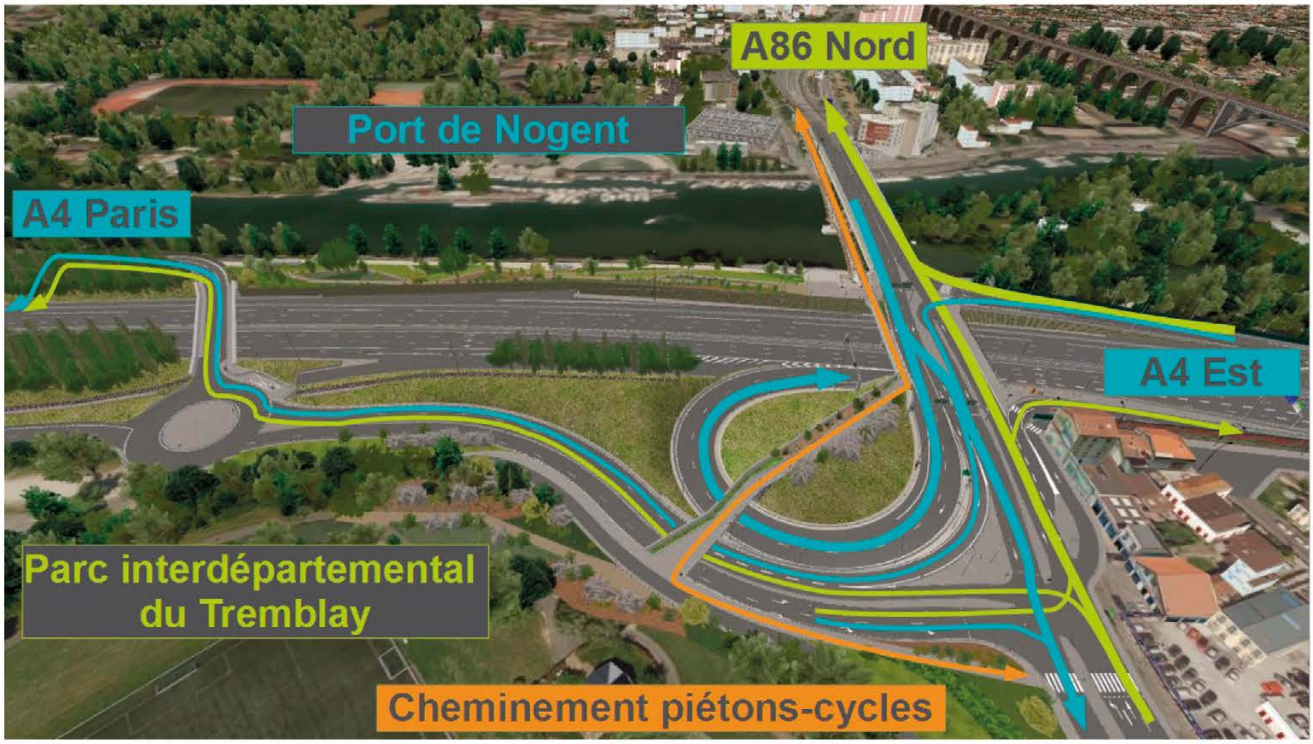

Le projet comporte ainsi des aménagements routiers, un cheminement dédié aux piétons et aux cycles, des aménagements paysagers ainsi que des protections acoustiques.

Les aménagements routiers reposent sur :

> le rétablissement de la circulation à droite sur le pont,

> la création d'une bretelle en boucle permettant un accès direct au sens Paris-province de l'autoroute (A4 Est sur la vue aérienne ci-dessus) depuis l'autoroute A86 en provenance du Nord (A86 Nord),

> la construction d'un nouveau pont au-dessus de l'A4 pour accéder à l'A4 vers Paris.

2.1 Les points clés du nouvel aménagement routier

L'aménagement routier repose sur la construction d'une **bretelle en boucle permettant un accès direct au sens Paris-province de l'autoroute** (A4 Est sur la vue aérienne ci-dessous) depuis l'autoroute A86 en provenance du Nord (A86 Nord). Cette bretelle est accessible sans que les usagers en provenance du Nord par l'autoroute A86 ne rencontrent de feux, ni qu'ils aient à changer de voie. Les usagers venant du Sud pourront rejoindre le sens Paris-province de l'autoroute A4 (A4 Est) en empruntant la bretelle actuelle, réaménagée à une seule voie compte tenu de la réduction du trafic pour ce flux.

Afin d'éviter que les usagers voulant rejoindre le sens province-Paris de l'autoroute A4 ne coupent le flux Nord vers Est sur le pont de Nogent, pour assurer pleinement la fluidification de ce flux, la bretelle rejoignant l'autoroute A4 vers Paris est reportée au Sud de la boucle vers A4 Est. Elle suit le nouveau tracé de la bretelle de sortie du sens province-Paris de l'autoroute A4 jusqu'à un nouveau giratoire et se poursuit sur un **nouvel ouvrage surplombant l'autoroute** qui permet de rejoindre l'actuelle bretelle d'entrée jusqu'au tronc commun A4/A86.

L'ouvrage supportant la bretelle de sortie du sens province-Paris de l'autoroute A4 pour rejoindre le pont de Nogent et l'autoroute A86 vers le Nord va être élargi afin de fluidifier les conditions de circulation des poids-lourds (giration du tourne-à-droite en haut de bretelle).

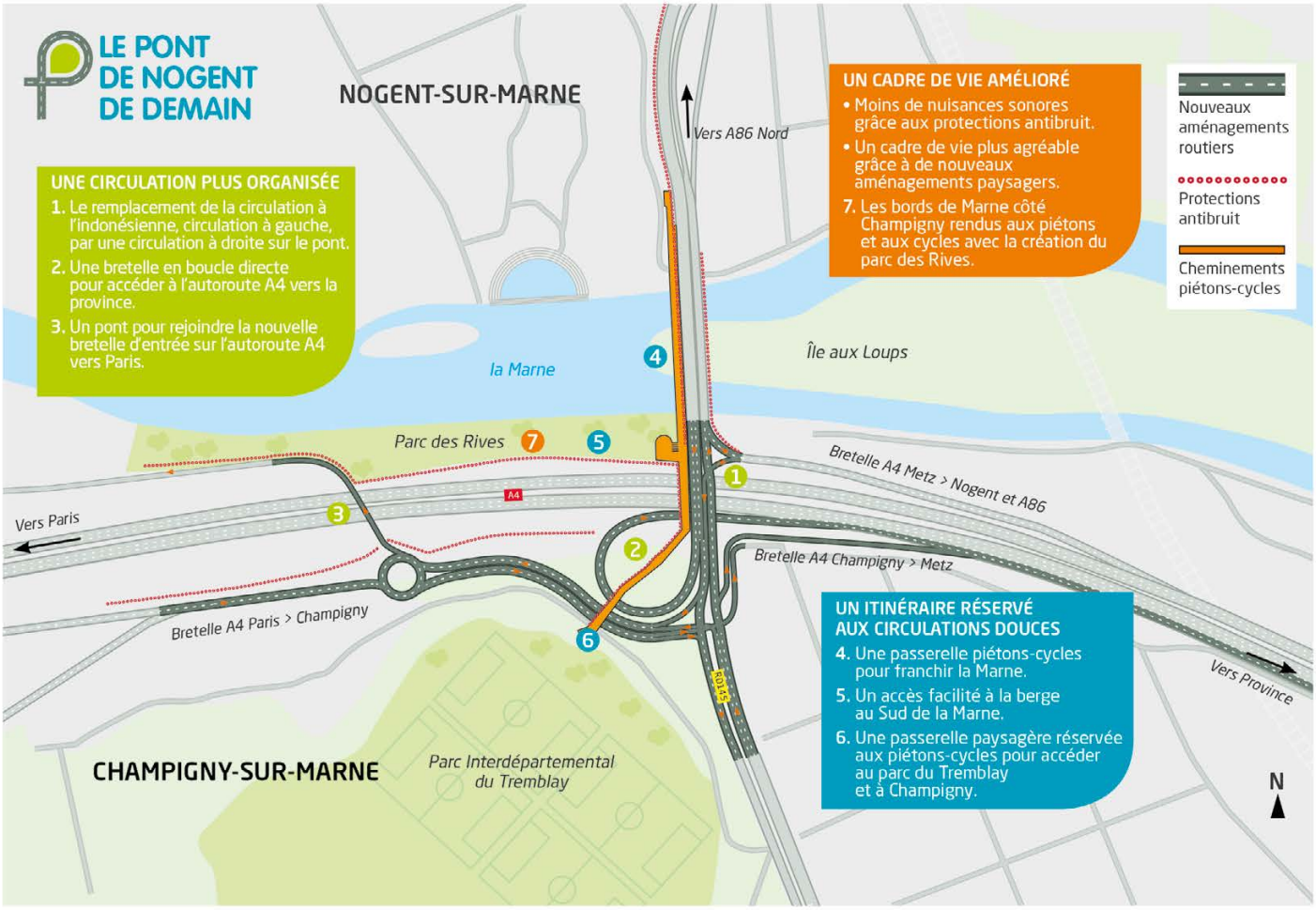

2.2 Le cheminement piétons-cycles

Dans le cadre de l'aménagement, un **itinéraire piétons-cycles**, accessible aux personnes à mobilité réduite, est créé entre Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne. Bien séparé des voies routières, il offrira une meilleure accessibilité aux équipements de loisirs (parc interdépartemental du Tremblay, piscine et port de plaisance de Nogent) et contribuera à la **valorisation des bords de Marne**, lieu de promenades et de loisirs. Il comporte du Nord vers le Sud :

> une passerelle sur la Marne composée d'un cheminement haut et d'un cheminement bas qui se rejoignent et permettent un accès aux berges depuis le pont ;

> une passerelle paysagère sécurisée au-dessus des voies de circulation des bretelles, permettant l'accès au parc du Tremblay.

D'une extrémité à l'autre, ce cheminement est protégé du flux routier et assure une continuité complète de l'itinéraire piétons/cycles.

2.3 Un cadre de vie amélioré

De nouvelles **protections acoustiques** seront mises en œuvre le long de l'autoroute A4. Les garde-corps du pont traversant la Marne seront remplacés par des dispositifs assurant une meilleure protection acoustique. Le parc des Rives sera aménagé sur les emprises de l'actuelle bretelle d'accès à l'autoroute A4 vers Paris. Il sera accessible depuis le cheminement piétons-cyles.

3/ UN NOUVEAU PONT SUR L'AUTOROUTE

Dans la nuit du 28 au 29 avril 2018, le nouveau pont permettant l'accès à l'autoroute A4 vers Paris est mis en place. Long de 61,30m et d'une largeur comprise entre 12,50 m au Sud et 15m au Nord, ce pont est constitué d'une dalle en béton armé et d'une charpente en acier en forme de U.

Cette opération d'envergure est réalisée en une seule nuit, sous fermeture de l'autoroute A4 dans les deux sens dans le secteur.

Afin de limiter au maximum la gêne aux usagers de l'autoroute, l'opération a été découpée en trois phases.

PHASE PRÉPARATOIRE

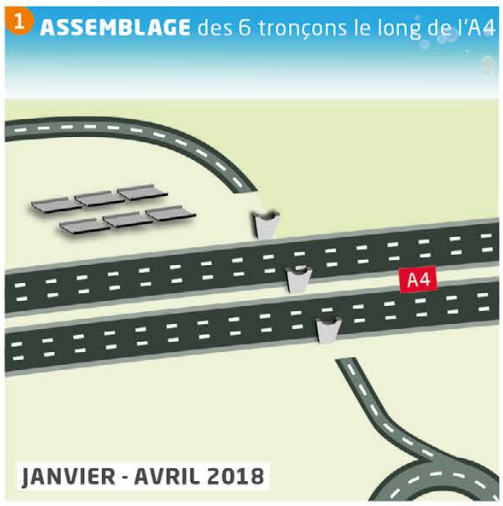

1 La charpente a été construite en six tronçons d'environ 20m de longueur chacun, transportés sur le site au début du mois de janvier 2018 et assemblés par soudage sur place entre l'autoroute et la Marne, parallèlement à l'autoroute A4. La charpente a en partie été bétonnée.

2 Peu de temps avant son déplacement, le tablier a été levé d'environ 4m50 à l'aide de six tours capables de supporter 500 tonnes chacune. Il est ainsi passé d'une position basse propice à l'assemblage et au soudage à une position haute correspondant sensiblement à son niveau final.

3 Deux jours avant la nuit de la pose, le tablier et les tours de levage sont installés sur trois chariots automoteurs multi-roues, indépendants et autonomes, permettant de déplacer le tablier.

NUIT DE LA POSE

4 Au cours de la phase de déplacement du tablier, celui-ci subit une rotation d'environ un quart de tour pour passer d'une position parallèle à l'A4 à une position perpendiculaire à l'A4.

5 La position du tablier est ajustée au niveau des trois appuis précédemment construits, puis la charpente est posée.

PHASE DE RÉALISATION DE LA BRETELLE

6 Le raccordement aux bretelles d'accès est réalisé, ainsi que la pose de la couche de roulement et la signalisation.

Chiffres-clés

61,30 m de long
Largeur comprise entre **12,50 m** au sud et **15 m** au nord

1200 tonnes environ
soit **1000** voitures

3000 h de travail ont été nécessaires pour assembler la charpente

5 km/h La vitesse de déplacement du tablier lors de sa mise en place

Levage du tablier à plus de **5 m** par **6 tours**

Mise en service de l'ouvrage
fin août 2018

PRÉPARATION DE LA POSE DU TABLIER

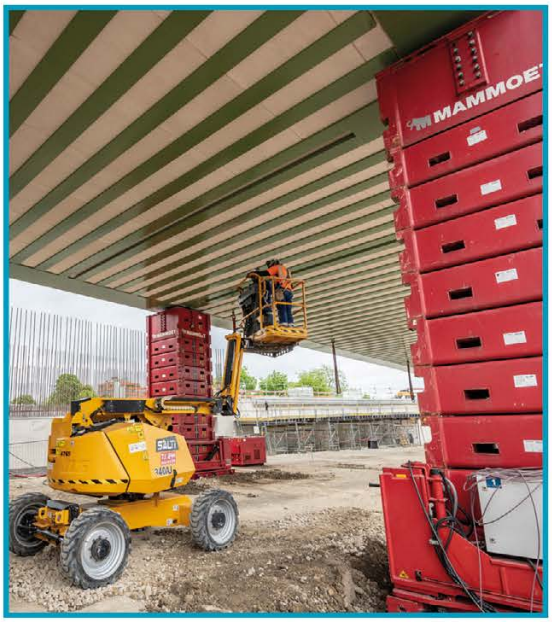

4/ BIENTÔT LES PREMIÈRES MISES EN SERVICE

Parallèlement à la mise en place du nouveau pont, la réalisation des autres équipements avance. L'aménagement du pont de Nogent apporte, en effet, une réorganisation complète des flux de circulation. Les mises en service se succéderont à un rythme soutenu dès le mois de mai jusqu'à l'automne 2018.

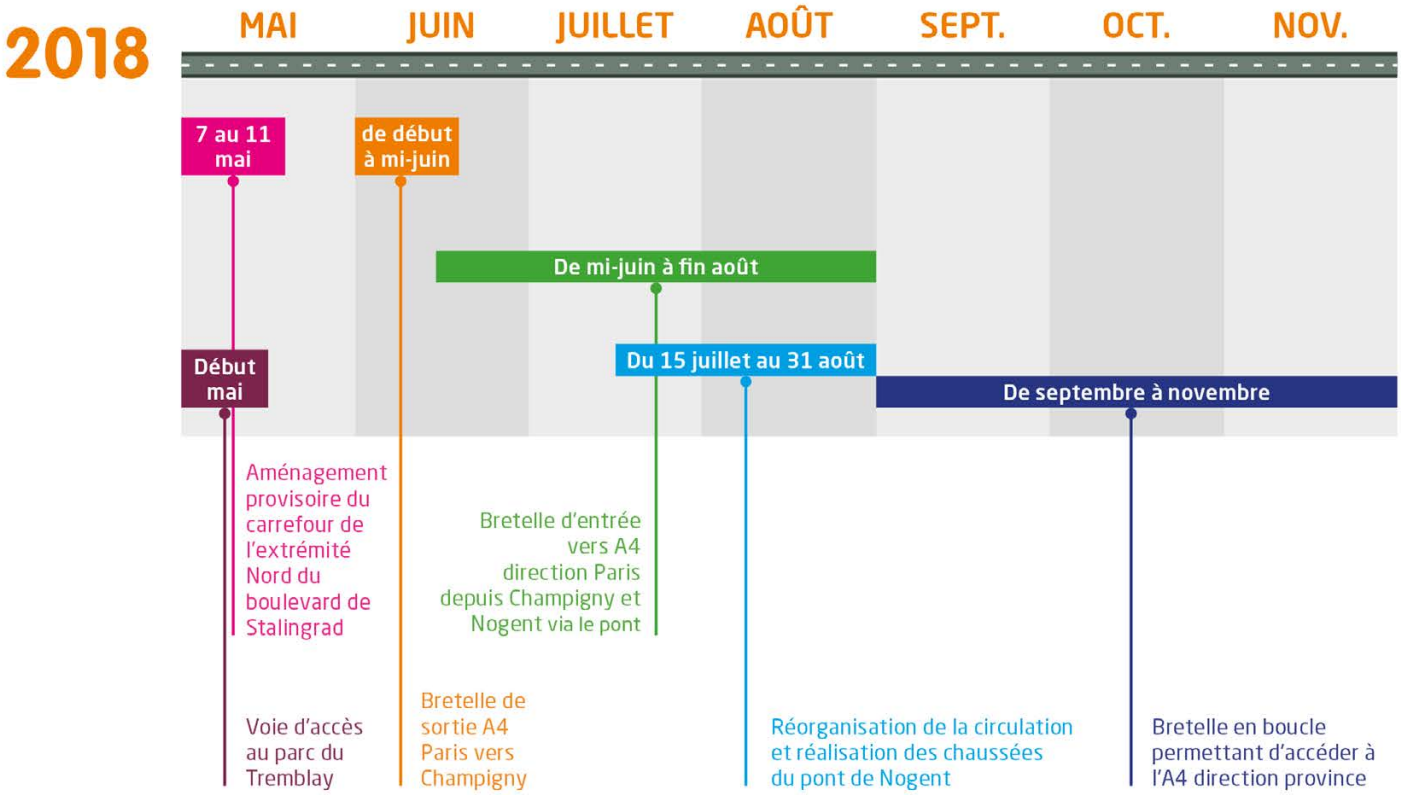

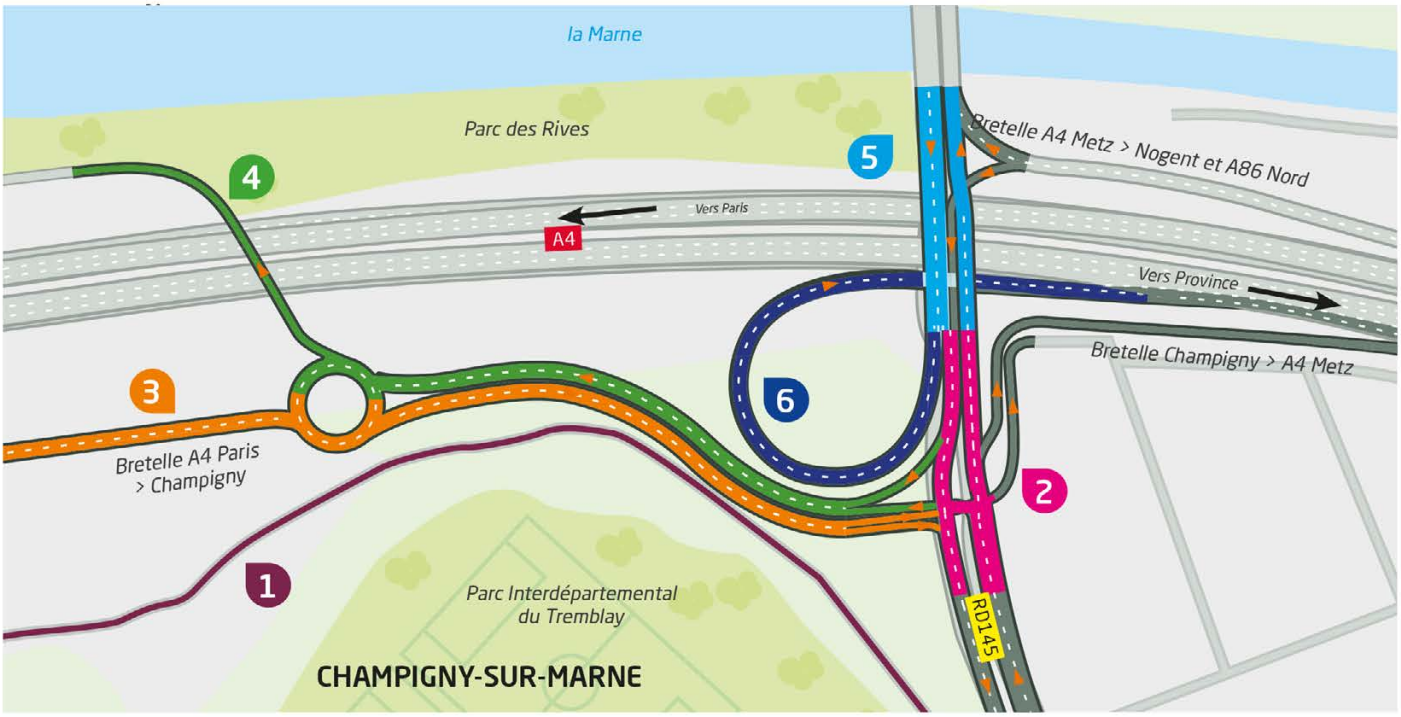

5/ LES TRAVAUX AVANCENT

VOIE D'ACCÈS AU PARC DU TREMBLAY

OUVRAGE DE RACCORDEMENT À LA BRETELLE D'ACCÈS VERS PARIS

TERRASSEMENT DES BRETELLES

PASSERELLE PAYSAGÈRE

SOUTÈNEMENT LE LONG DU PARC

6/ CALENDRIER GÉNÉRAL

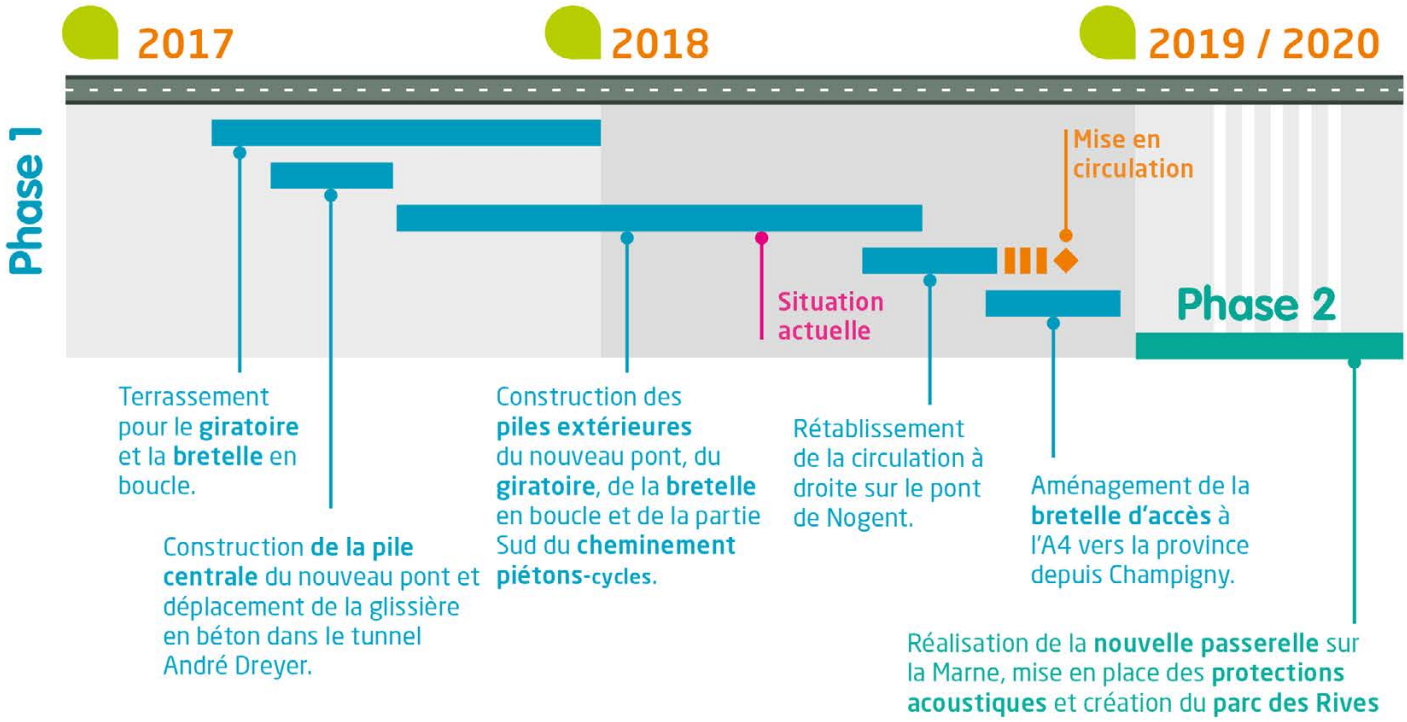

7/ APPROCHE RESPONSABLE ET ACTEURS

Des mesures sont mises en place afin d'assurer une approche responsable du projet :

> des personnes en insertion professionnelle travaillent sur le chantier,

> un suivi environnemental des travaux est réalisé,

> le système de traitement des eaux collectées sur la plateforme autoroutière est amélioré.

Acteurs

> Maître d'ouvrage : Etat / DiRIF

> Maître d'œuvre : Artelia/Thomas Lavigne/SIGNES

> CSPS : DEGOUI

> Entreprises : NGE GC, GUINTOLI, BAUDIN-CHATEAUNEUF, GTS, AGILIS, SOC, SIORAT

Effectifs mobilisés :

> DiRIF : 10 personnes

> MOE : 10 personnes

> Entreprises : 40 personnes

8/ COÛT ET FINANCEMENT

L'aménagement du pont de Nogent représente un investissement de 48 millions d'euros cofinancé par l'État, la région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020.

Coût des travaux 48 M€

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE	îledeFrance	VAL de MARNE Département utile
20,8 M€	**20,8 M€**	**6,4 M€**
État	Région Île-de-France	Département du Val-de-Marne

9/ LA DIRECTION DES ROUTES ÎLE-DE-FRANCE EN CHIFFRES

Créée en 2007, la DiRIF assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation du réseau routier national francilien non concédé. Elle est placée au sein de la DRIEA, sous l'autorité du Préfet de la région Île-de-France.

1 300 km de routes

4 millions d'usagers chaque jour en semaine

300 échangeurs

1 200 ponts et viaducs

4 voies à gestion dynamique (voies auxiliaires et voies dédiées)

23 tunnels de plus de 300 m

Contacts presse :

- Robin LEROY - 01 46 76 87 80
- Sophie MOZER - 01 46 76 88 08
- contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr

PARIMAGE crédits photos : Gérard Rollando - DIRIF – Ne pas jeter sur la voie publique.